

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL DU 20 FEVRIER 2025

1. Information

2. Déclaration de politique générale : examen – décision.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Représentation de la commune dans les intercommunales et organismes divers : examen – décision.

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal, il y a lieu de désigner les représentants de la commune dans les intercommunales et organismes divers.

Chaque chef de groupe est invité à communiquer ses représentants avant la séance, de manière à pouvoir procéder aux désignations.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Personnel communal – Indemnité d'exhumation pour le fossoyeur et à(aux) l'ouvrier(s) l'accompagnant : examen – décision.

Vu les modifications de législation en matière de sépultures (Décret du 14 février 2019 et Arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019) ;

Vu le règlement sur les cimetières voté par le Conseil le 24 juin 2024 limitant les exhumations à celles dites techniques et à celles de confort uniquement pour les urnes (suite à ces modifications législatives) ;

Vu la délibération du Conseil communal du 29 octobre 2015 fixant l'indemnité d'exhumation à une journée de congé pour le fossoyeur et l'ouvrier accompagnant le fossoyeur ;

Vu la demande du fossoyeur concernant l'indemnité l'octroyée ;

Il est proposé au Conseil communal de fixer l'indemnité d'exhumation à une majoration de 150 % des heures prestées et d'octroyer des chèques repas pour cette majoration d'heures au fossoyeur et à/aux ouvrier(s) accompagnant le fossoyeur.

L'autorisation d'exhumation désignera nommément l'/les ouvrier(s) accompagnant le fossoyeur chargé de son exécution.

La présente délibération sera d'application rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 et annule les délibérations antérieures ayant le même objet.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Finances communales

Budget 2025 – Réformation - Décision du Collège Communal du 07/02/2025 par laquelle il réforme le budget 2025 sur base d'une information communiquée au Directeur Financier en date du 31/01/2025 : ratification

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. CPAS

Budgets ordinaire et extraordinaire 2025 assortis du rapport financier (voir annexes).

Vu le procès-verbal de concertation Ville – CPAS du 14 janvier 2025 ;

Vu le budget 2025 des services ordinaire et extraordinaire voté par le Conseil de l'Action sociale en séance du 2025 ;

Il est proposé d'approuver le budget 2025 des services ordinaire et extraordinaire du Centre Public d'Action Sociale est approuvé. L'intervention communale s'élève au montant de 2.011.843,88 €.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Asbl Action Logement WAPI (Agence immobilière sociale)

Vu la décision du Conseil Communal du 23 janvier 2025 décidant d'adhérer à l'A.I.S. WAPI et invitant le Collège Communal à initier la procédure, il est proposé au Conseil Communal :

- D'adhérer à l'agence immobilière sociale Asbl Action Logement WAPI située rue du Pétilon 31 à 7600 Péruwelz ;
- De marquer accord sur les statuts de cette agence immobilière sociale ;
- D'assurer la représentativité de la Ville d'Antoing au sein des organes de gestion de l'A.I.S. une fois le calcul réalisé selon la clé d'Hondt ;
- De transmettre la décision du Conseil Communal à l'Asbl Action Logement WAPI.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Patrimoine communal

Demande de suppression partielle et de déviation du sentier n° 41 à Péronnes avec désaffectation d'une parcelle du domaine public : examen – décision.

Considérant que Monsieur Gilles Plaquet, domicilié Rue Michel Holyman 1 à 7536 Tournai, a introduit, via Monsieur Gilles Roger Géomètre expert, une demande en vue de la suppression partielle et la déviation du sentier n°41 avec désaffectation d'une parcelle de domaine public à Péronnes;

Considérant qu'il n'y pas eu de remarque durant l'enquête publique réalisée du 21 novembre 2024 au 20 décembre 2024 ;

Considérant que cette suppression partielle avec déviation et désaffectation d'une parcelle de domaine public ne déforcera pas le maillage des voiries communales dans la zone concernée :

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- sur la demande de suppression partielle et la déviation du sentier n°41 à Péronnes avec désaffectation d'une parcelle de domaine public comme repris sur les plans établis par Monsieur Gilles Roger Géomètre expert pour le compte de Monsieur Gilles Plaquet

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

9. Marchés publics

- a) Marché public d'achat d'un bus pour les transports scolaires – Cahier spécial des charges et conditions du marché : examen – décision ;
Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur la procédure négociée directe avec publication préalable et sur le cahier spécial des charges.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

- b) Infrastructures ICT – Adhésion à l'accord-cadre VITO pour l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services connexes) dans le domaine de l'infrastructure des TIC : examen – décision.

Dans le cadre du renforcement de la cybersécurité de l'infrastructure informatique communale, il est proposé d'adhérer à l'accord-cadre VITO qui nous permettra d'accéder à des prix très compétitifs en la matière sans obligation aucune.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Subsides aux sociétés

- a) Subside « Antoining Bourle Pays Blanc » - Subside annuel et subside exceptionnel pour le Rosaire – Montants 200 € et 500 € : examen – décision ;
- b) Subside à l'ASBL Aide Humanitaire BPTG – Enfance déshéritée et orpheline– Montant 125 € : examen – décision ;
- c) Subside 2024 à l'ASBL Jardins Bios du Hainaut – Montant 1.500 € : examen – décision ;
- d) Subside exceptionnel au club « Whitesharks » pour l'acquisition de matériel divers pour leur nouvelle balustrade – Montant 2.726,65 € : examen – décision.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Gauthier DUDANT

11. Asbl COPROSUN

Asbl communauté d'énergie renouvelable « COPROSUN » - Approbation des statuts et du modèle de convention entre la communauté d'énergie renouvelable « COPROSUN » et ses membres : examen – décision.

La commune a adhéré au projet Coléco d'IDETA en 2019. Le projet a été mis en pause de 2021 à 2023 en attendant la publication de l'AGW du 17 mars 2023 reprenant les détails concernant les communautés d'énergie. Suite à cet AGW, IDETA a rédigé les statuts pour lesquels il a fallu l'accord de la CWAPE et de la Région wallonne.

Le nom proposé pour la communauté est COPROSUN (Coproduction et soleil).

Pour créer cette asbl, il faut 2 membres fondateurs. Dans ce cas présent, ce serait la commune et le CPAS d'Antoing. La gestion journalière (suivi, facturation,...) de la communauté sera opérée par IDETA.

Dans un premier temps, seuls les bâtiments communaux et les citoyens ayant rejoint le projet initial sur Bruyelle intégreront la communauté. En effet au début le projet était centré sur l'école de Bruyelle mais avec l'AGW du 17 mars 2023, il est élargi à l'ensemble de l'entité.

De nouveaux membres pourront intégrer la communauté au fur et à mesure de l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Grégory Bocquillon

12. Circulation

Règlement complémentaire sur le roulage – Suppression d'un emplacement pour personnes handicapées rue de l'Orphaverie à Antoing, le long de l'immeuble n° 63 : examen – décision.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Crèche communale.

14. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Statut de la rue de la Kennelée à Antoing

15. Procès-verbal

Procès-verbal des séances du 23 janvier 2025 – approbation.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

16. Questions orales

SEANCE SECRETE

17. Enseignement

a) Ratification des prolongations de remplacements de membres du personnel enseignant

Prolongation du remplacement d'une maîtresse de CPC – ARD Péronnes

Prolongation de la désignation de Mme Madison EYSERMANS en tant que maîtresse de CPC pour remplacer Mme Martine DUBRUNFAUT (sous certificat médical du 1^{er} février au 30 avril 2025) pour 1P/24P à l'école communale de Péronnes du 1^{er} février au 30 avril 2025. Non-vacant.

Prolongation du remplacement d'une maîtresse de religion et de CPC – ARD Péronnes

Prolongation de la désignation de Mme Corinne DUJARDIN en tant que maîtresse de religion catholique et de CPC pour remplacer Mme Martine DUBRUNFAUT (sous certificat médical du 1^{er} février au 30 avril 2025) pour 10P/24P du 1^{er} février au 30 avril 2025. Non-vacant.

b) Ratification de la désignation de membres du personnel enseignant

Désignation d'une institutrice maternelle – ARD Péronnes

Suite à l'augmentation du nombre d'élèves en maternelle, une classe ouvre à mi-temps à l'école communale de Péronnes. Désignation de Mme Sarah QUEVAUVILLERS, 2^e temporaire prioritaire, en tant qu'institutrice maternelle dans ces 13 périodes vacantes à l'école communale Antoing Rive Droite site Péronnes du 20 janvier 2025 au 4 juillet 2025. 13P/26P. Vacant.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

18. Personnel communal

Nomination définitive du Directeur Financier : examen – décision.

Agent traitant : Florence CLEMENT

Politique responsable : Gauthier DUDANT